

Nous, Maire de RONCHIN,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection des Adjoints du Conseil Municipal du 4 mai 2023,

Arrêté nº 23/ 136

ARRETONS

Article 1er: Délégation de signature est donnée à Madame Aurélie Ammeux-Minguet, Conseillère déléguée à la communication afin de signer tout acte relatif à la communication et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Article 2ème: Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 3^{ème} : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à RONCHIN, le M mai &23

Le Maire de Ronchin certifie que la présente pièce est exécutoire pour avoir été transmise à Monsieur le Préfet du Nord le

> Affichée le Fin d'affichage le

> > Le MAIRE,

NORD Jean-Michel LEMOISNE